



REGLEMENT SPORTIF  
TRAIL 11KM  
EDITION 2026

---

Version mise à jour le 3 décembre 2025

### **PREAMBULE**

La 14<sup>ème</sup> édition du Triathlon Dinard Côte d'Emeraude (ci-après l'**Événement**) est organisée du **11 au 13 septembre 2026** par la société EX-AEQUO COMMUNICATION, société à responsabilité limitée au capital de 7 050 € inscrite au RCS de Caen sous le numéro 501 038 467, dont le siège social est situé à Verson (14 790), France, 4 rue du bel air (ci-après l'**Organisateur**).

Le présent document définit le règlement sportif de l'Événement (ci-après le **Règlement**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de dix-huit (18) ans) si ce participant, ou consommateur est mineur au regard de la loi française.

Votre inscription à l'Événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

Il définit les règles générales et les règles sportives de l'Événement.

Le Règlement vient compléter les Conditions Générales de Vente de l'Organisateur pour l'Événement, les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *njuko* (ci-après **njuko**), accessibles à l'adresse <https://www.njuko.net/cgu/1>.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *njuko* et le présent Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes de ce dernier.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le Règlement à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Événement <https://triathlondinard.com>. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur *njuko*.

En cas de modifications, il sera appliqué, à chaque demande d'inscription, les conditions générales de vente en vigueur au jour de la demande d'inscription.

## **ARTICLE N°1. FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME**

---

Le Trail 11KM du Triathlon de Dinard est organisé sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme. De ce fait, le règlement général de la F.F.A. vient compléter celui-ci sur les points non évoqués.

## **ARTICLE N°2. SECURITE DES EPREUVES**

---

Tout coureur détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

La sécurité sur les épreuves est assurée par l'Organisateur sous le contrôle des services de l'Etat compétent. Le service médical est assuré par des associations de protection civile.

Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course, à la suite d'une décision de mise hors course prise par ces services généraux.

## **ARTICLE N°3. ACCES AU SITE ET SECURITE**

---

L'introduction sur le site de l'Evénement (le parcours, ainsi que ses abords, y compris les SAS de départ et d'arrivée) de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site de l'Evénement et pouvoir participer à l'Evénement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité, lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Evénement (entre autres, le Village Tri Expo Dinard, le parcours, ainsi que ses abords , y compris les SAS de départ et d'arrivée) ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Evénement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de L'Evénement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'emprise de drogue ou d'alcool.

## **ARTICLE N°4. IDENTIFICATION DES CONCURRENTS**

---

L'organisation fournira à chaque participant un dossard avec puce de chronométrage (le dossard ne pourra en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie)  
Les épingle à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation.

## **ARTICLE N°5. PLAN DES PARCOURS**

---

Le plan du parcours sera disponible en ligne sur <https://triathlondinard.com>. Une signalétique spécifique sera mise en place sur les parcours pour guider les participants. Cependant, il est de la responsabilité du participant **de connaître le tracé du parcours** et, aucune réclamation ne pourra être faite en cas d'erreurs.

## **ARTICLE N°6. LES RAVITAILLEMENTS**

---

Un point de ravitaillement sera installé après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

## **ARTICLE N°7. TEMPS LIMITE**

---

Les participants auront 1h40 maximum après le départ de la course pour effectuer les 11 kilomètres. Après cette limite les coureurs ne figureront pas au classement, ils seront déclarés hors course.

Des barrières horaires complémentaires pourront être appliquées. Les participants seront alors déviés vers la fin du parcours.

## **ARTICLE N°8. LE CHRONOMETRAGE**

---

Chaque participant aura une puce de chronométrage intégrée au dossard.  
Le classement se fera au temps réel.

## **ARTICLE N°9. ABANDONS ET EXCLUSION**

---

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. En cas d'abandon, le participant doit regagner le point de rapatriement par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'organisation peut exclure un participant ou une équipe de la compétition pour les motifs suivants :

- Manquements au règlement
- Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci
- Jet de détritus volontaire par un participant ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)
- Non-assistance à personne en détresse vitale

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

Au-delà des points essentiels de sécurité, les membres de l'organisation garantissent également l'éthique et l'esprit de la course.

Les infractions aux règles de course ou au bon sens seront susceptibles de donner lieu à des pénalités à l'appréciation de la direction de course.

« RESPECTER L'ENVIRONNEMENT FAIT PARTIE DES FONDAMENTAUX DE TOUT COUREUR ».

#### **ARTICLE N°10. LES CLASSEMENTS ET REMISES DE PRIX**

---

Les classements seront disponibles sur internet après la course. Les participants auront un délai d'un mois pour contester un classement.

Le *listing* des prix remis est laissé libre à l'organisateur, de manière indépendante aux catégories d'âge de la F.F.A.

La participation à la remise des prix est obligatoire – aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.

Les participants souhaitant jouer le podium devront impérativement prendre le premier départ.